



Distr.: générale
18 mai 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Treizième session
Réunion du Groupe d'experts
Bamako, 21-25 juin 2010

Projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2011–2012

Note du secrétariat

I. Propositions concernant le programme de travail indicatif pour l'exercice biennal 2011–2012

A. Introduction

1. La région africaine a un potentiel de développement humain, social et économique important à offrir. Elle est cependant confrontée à des problèmes considérables. La pauvreté qui ne cesse d'augmenter et des méthodes de développement inappropriées sont au nombre des principaux facteurs qui influencent l'état de l'environnement en Afrique. Les autres facteurs qui ont conduit à la dégradation constante de l'environnement sont notamment les changements climatiques, la dégradation des sols et la désertification, la perte de biodiversité, la sécheresse et autres catastrophes naturelles, les maladies, l'inefficacité des politiques de développement, les conditions défavorables des échanges et la dette.

2. Depuis les dernières années, il est tenu compte, lors de la préparation du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), des engagements pris par les chefs d'État et d'autres engagements pris au titre de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire, adoptée à New York en septembre 2000; du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); du chapitre VIII du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002; des Objectifs du Millénaire pour le développement; et des décisions prises par la CMAE à ses sessions.

3. Il convient donc de noter que le principal objectif de la présente session est d'offrir aux ministres de l'Environnement une plateforme leur permettant de délibérer sur les questions de fond capitales pour l'Afrique et que le continent doit affronter dans le contexte de la désertification, et des négociations permanentes sur les changements de climat et la diversité biologique. Les ministres examineront le programme de travail indicatif de la Conférence pour la période 2011-2012. Ils se pencheront également sur les progrès accomplis pour ce qui est des préparatifs de l'Afrique en vue l'élaboration d'une position de négociation commune sur le régime international global sur les changements de climat pour l'après 2012; l'élaboration du cadre global des programmes africains sur les changements climatiques; et les préparatifs de l'Afrique en vue de l'élaboration d'une position de

K1061300 080610

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

négociation commune sur le régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices.

4. Les ministres délibéreront également sur le nouveau statut de la CMAE, devenue comité technique de l'Union africaine, ainsi que sur l'état et l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE. Les données disponibles tendent à indiquer que le rythme des paiements par les États membres demeure assez lent, ce qui entrave l'application des décisions de la Conférence et de son programme de travail. Il est donc urgent que les ministres procèdent à des évaluations critiques afin de donner de nouvelles orientations sur la démarche à suivre pour améliorer les contributions au Fonds d'affectation spéciale.

5. Les ministres examineront de nouveau le projet de statuts, amendé conformément aux recommandations émises par les ministres à leur huitième session, approuvé à la neuvième session, et renvoyé pour nouvel examen lors des dixième, onzième et douzième sessions.

6. Le Groupe d'experts portera de nouvelles questions, telles que la question des produits chimiques, à l'attention des ministres, pour examen. Le Groupe attirera également l'attention sur un bilan des travaux entrepris aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.

B. Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

7. Le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD est un programme d'action cohérent, stratégique et à long terme, préparé afin de promouvoir le développement durable de l'Afrique. Il reflète en cela l'importance que donne le NEPAD aux mesures permettant au continent de confronter ses problèmes de croissance économique à court terme, tout en ne perdant pas de vue les impératifs à long terme concernant l'environnement, l'éradication de la pauvreté et le développement social. Le développement durable est une entreprise à long terme, qu'il n'est possible de réaliser qu'en investissant dans le futur. Le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD repose donc sur une approche à long terme qui comprend des processus, des projets et des activités connexes dans le but d'améliorer les perspectives économiques de l'Afrique par la gestion durable de l'environnement.

8. Le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD a été préparé au niveau continental. Les six domaines thématiques ci-après ont été retenus à l'issue d'un processus consultatif et participatif : la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification; la conservation des zones humides de l'Afrique; la prévention, le contrôle et la gestion des espèces étrangères envahissantes; la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, côtières et en eau douce; la lutte contre les changements climatiques en Afrique; et la conservation et la gestion transfrontières des ressources naturelles.

9. Les questions transversales énoncées dans le Plan d'action incluent: la santé et l'environnement; le transfert de technologies écologiquement rationnelles; l'évaluation des catastrophes naturelles et l'alerte rapide; et le répertoire environnemental du NEPAD.

10. Un exemplaire du Plan d'action, comprenant des détails sur les domaines thématiques et les questions transversales, est affiché sur le site Internet de la CMAE.¹

11. La mise en œuvre du Plan d'action a commencé en 2004. La Commission de l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD (anciennement Secrétariat du NEPAD) et la CMAE interviennent dans l'exécution des différents aspects du Plan.

12. La CMAE est responsable de la mise en œuvre de son programme de travail et des décisions connexes, qui forment partie intégrante du Plan d'action. La mise en œuvre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2008–2010 repose donc sur les domaines thématiques énoncés dans le Plan d'action et les décisions prises par la CMAE à douzième session, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) (pour de plus amples informations, voir le document UNEP/AMCEN/13/4).

13. Il convient de noter que le Plan d'action a été conçu pour être mis en œuvre sur une période initiale de dix ans. C'est notamment pour cette raison que la Commission de l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD et la CMAE ont entrepris un processus d'examen de sa mise en œuvre. Ce processus implique que l'on dresse un bilan complet, que l'on mène des travaux analytiques, que l'on prépare les documents nécessaires et les recommandations connexes, que l'on

¹ <http://www.unep.org/roa/amcen/>.

organise des réunions consultatives à l'intention des parties prenantes clés et que l'on établisse une plateforme de partenariats. Les travaux d'examen ont été amorcés en avril 2010 et devraient être achevés en juillet de la même année, pour le lancement de la plateforme de partenariats.

14. Au vu de ce qui précède, le programme de travail proposé pour la période 2011–2012 est provisoire, d'où la brièveté de la partie explicative du présent document. Il est suggéré qu'un nouveau programme de travail indicatif soit préparé pour la CMAE une fois que l'examen complet de la mise en œuvre du Plan d'action aura été effectué.

II. Groupes prévus dans le programme de travail pour 2011–2012

15. Les éléments qu'il est proposé d'inclure dans le programme de travail indicatif provisoire de la CMAE sont organisés en groupes de processus, de programmes, de projets et d'activités connexes à mettre en œuvre au cours de la période biennale 2011-2012. Il s'agit des groupes ci-après :

- a) Politiques, sensibilisation, droit de l'environnement et accords environnementaux;
- b) Conventions sur l'environnement;
- c) Renforcement des capacités (autres).

A. Politiques, sensibilisation, droit de l'environnement et accords environnementaux

16. Les éléments clés de ce groupe incluent :

- a) Améliorer les liens entre la CMAE, l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- b) Renforcer les capacités de la CMAE pour lui permettre de mieux superviser les travaux qu'elle mène sur les changements climatiques en Afrique;
- c) Communiquer les objectifs que poursuivent les travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique;
- d) Mobiliser des ressources à l'appui des travaux de la CMAE;
- e) Entreprendre des travaux dans le domaine du droit de l'environnement et des accords environnementaux.

B. Conventions sur l'environnement

17. Les éléments clés de ce groupe incluent:

- a) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- b) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- c) Convention sur la diversité biologique;
- d) Conventions relatives aux produits chimiques;
- e) Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'océan Indien occidental, telle qu'amendée;
- f) Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre;
- g) Convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, telle que révisée (Convention de Maputo);
- h) Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique.

C. Renforcement des capacités (autres)

18. Les éléments clés de ce groupe incluent :

- a) Fournir un appui et des orientations politiques en faveur du renforcement des capacités;
- b) Renforcer les capacités des pays de l'Afrique sub-saharienne en matière de mise en œuvre des conventions de Rio et des conventions touchant aux produits chimiques.

19. On trouvera de plus amples informations sur le projet de programme indicatif provisoire de la CMAE pour l'exercice biennal 2011–2012 dans l'annexe du présent document. Le tableau donne une vue d'ensemble des principaux objectifs et des éléments clés du programme; des activités spécifiques à entreprendre; des résultats escomptés; de l'état d'avancement de la mise en œuvre; et des collaborateurs impliqués.

III. Observations générales

20. Comme indiqué dans le rapport du Secrétariat pour l'exercice biennal allant de juillet 2008 à juin 2010 (UNEP/AMCEN/13/4), la mise en œuvre des travaux prévus par le programme de travail de la CMAE au cours de cette période a progressé de façon constante. Depuis le début de l'exécution du Plan d'action, en juillet 2004, la régularité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de travail de la CMAE est une tendance qui se confirme. À l'exception de la mise en œuvre de certaines activités dans des domaines thématiques déterminés, les efforts d'expansion des activités ont en général été repoussés à plus tard en raison des perpétuelles difficultés financières que connaît la CMAE. Il faut espérer que la présente session aidera à résoudre ces difficultés majeures qui empêchent de mettre en œuvre les programmes de travail et les décisions de façon plus efficace.

21. Le bilan complet de la mise en œuvre du Plan d'action et le vaste réexamen du programme de travail de la CMAE pour l'exercice biennal 2011–2012 qui en résultera seront l'occasion de réfléchir plus avant aux meilleurs moyens d'intensifier certaines activités de la CMAE. L'expansion réussie des activités relatives aux changements climatiques au cours de l'exercice biennal 2008-2010 indique clairement la voie à suivre.

Annexe

Projet de programme de travail indicatif provisoire pour l'exercice biennal 2011-2012

<i>Principaux objectifs et éléments clés</i>	<i>Activités spécifiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>État d'avancement de la mise en œuvre</i>	<i>Collaborateurs</i>
1. Politiques, sensibilisation, droit de l'environnement et accords environnementaux				
Améliorer les liens existants entre la CMAE, la Commission de l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD et le PNUE	- Cofaciliter le processus d'amélioration du statut de la CMAE, devenue comité technique spécialisé, ainsi que les liens entre la Commission de l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD - Améliorer les liens de communication entre la Commission de l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD et le PNUE	Le statut de comité technique spécialisé de l'Union africaine attribué à la CMAE est amélioré et le suivi des arrangements institutionnels est assuré	Poursuite des activités	CMAE, Commission de l'UA, NPCA, PNUE
Renforcer les capacités de la CMAE pour lui permettre de mieux superviser les travaux qu'elle mène sur les changements climatiques	Transmettre à la CMAE des notes de synthèse sur les aspects techniques et politiques pour lui permettre de fournir des orientations sur la mise en œuvre de ses travaux sur les changements climatiques en Afrique	- Les rôles des secrétariats de la CMAE, de l'Organe de planification et de coordination du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine sont harmonisés, eu égard notamment à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD - Les mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique sont mises en œuvre de façon efficace	Poursuite des activités et nouvelles activités	CMAE, Commission de l'UA, NPCA, PNUE
Communiquer les objectifs que poursuivent les travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique à l'ensemble des parties prenantes de la CMAE et à des groupes ciblés	- Achever la stratégie de communication de la CMAE dans le domaine des changements climatiques - Mettre en œuvre la stratégie de communication dans le domaine des changements climatiques	Quatre domaines d'intervention importants sont améliorés : partenariats et travail en réseau; renforcement des capacités; plaidoyer; communication et sensibilisation.	Poursuite des activités et nouvelles activités	CMAE, PNUE, Commission de l'UA, UNCEA, OSC, OI
Mobiliser des ressources à l'appui des travaux de la CMAE	Entreprendre la mobilisation des ressources, y compris l'instauration de	La CMAE dispose d'une capacité financière accrue pour réaliser ses objectifs	Poursuite des activités	CMAE, Commission de l'UA, NPCA, PNUE, UNCEA

<i>Principaux objectifs et éléments clés</i>	<i>Activités spécifiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>État d'avancement de la mise en œuvre</i>	<i>Collaborateurs</i>
• Entreprendre des travaux dans le domaine du droit de l'environnement et des accords environnementaux	• partenariats capables de s'adapter aux besoins • Renforcer les capacités des pays africains en matière d'élaboration, d'amélioration et de mise en œuvre des cadres juridiques concernant la protection de l'environnement • Aider les pays à élaborer la législation et les plans de mise en œuvre en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des bénéfices, notamment pour ce qui est de la nomination des correspondants nationaux • Renforcer la capacité des pays africains d'établir et de mettre en œuvre des mécanismes de coordination en matière de prévention des risques biotechnologiques et d'utiliser le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	• Outre le renforcement de leurs capacités en matière de protection de l'environnement, les États membres accordent une plus grande importance au respect et à l'application du droit et des conventions clés dans ce domaine • Les principales parties prenantes sont sensibilisées au droit de l'environnement • La législation sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices est élaborée ou améliorée, et les correspondants nationaux sont désignés • Les pays sont dotés de capacités accrues pour appliquer le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et utiliser le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	• Poursuite des activités • Nouvelles activités • Nouvelles activités	• PNUE • CMAE, PNUE, Commission de l'UA, Secrétariat ACP, Secrétariat de la CDB • CMAE, PNUE, Commission de l'UA, Secrétariat ACP, Secrétariat de la CDB
2. Conventions sur l'environnement				
i) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	• Appuyer et faciliter les efforts du continent africain pour parvenir à une vision commune sur la question des changements	• L'Afrique est en mesure de présenter une position de négociation commune aux seizième et dix-septième sessions de la Convention-cadre des Nations Unies sur	• Poursuite des activités	• CMAE, Commission de l'UA, UNCEA, PNUE, NPCA, CER, OSC, OI, etc.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16231

